

Agami trompette

Psophia crepitans

Gray-winged Trumpeter
("Aganmi")

Liste rouge UICN

Guyane **LC**

Monde **LC**

Non protégée

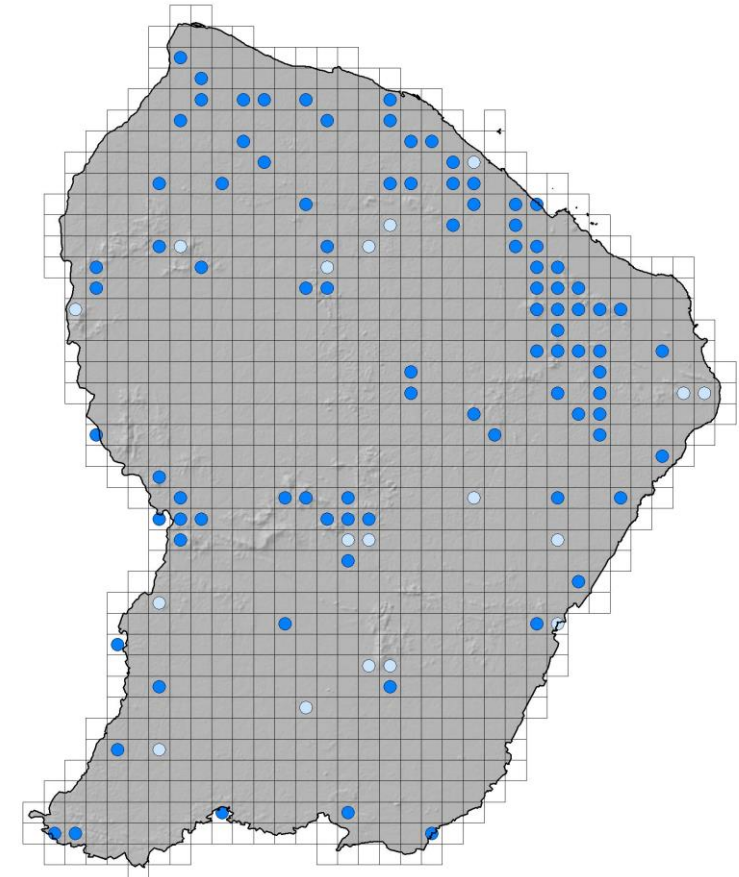
Espèce déterminante ZNIEFF

Sous-espèce présente en Guyane : *crepitans*



© R. Jantot [[lien FG](#)]

Autres photos de l'espèce : [Faune-Guyane](#)
[GEPOG](#)



Maille validée (total=109, soit 12%)

■ avant 2011 (18)

■ à partir de 2011 (91)

Statut

Espèce nicheuse résidente, commune, vivant en groupes sociaux territoriaux. Les membres du groupe, mâles et femelles d'âge varié, ne sont pas forcément apparentés.

688 données enregistrées dans Faune-Guyane jusqu'en 2019.

Commun en forêt primaire non chassée, mais fortement raréfié dans les zones chassées, où les groupes sont à la fois plus rares et plus petits (Thiollay 2005). Dans des zones non chassées, des groupes de 20 individus voire plus ne sont pas exceptionnels.

Répartition

Répartition globale

Réparti exclusivement en Amazonie au nord de l'Amazonie, à l'ouest jusqu'au nord du Pérou et l'est de l'Equateur. Présent dans les trois Guyanes, en Amapá et dans la moitié sud-est du Venezuela (Potter 2020).

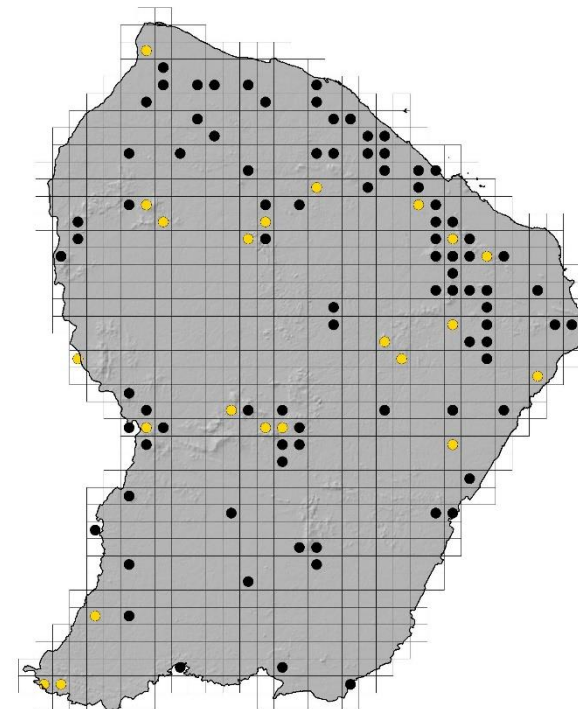
Répartition en Guyane

Probablement présent dans tout du bloc forestier mais fortement raréfié sur ses marges dans les zones accessibles aux chasseurs. Subsiste encore mais en petits nombres sur la montagne de Kaw, dans la forêt de Risquetout (Montsinéry), sur la Montagne des Singes (Kourou), et dans les secteurs boisés du centre spatial. Un individu isolé observé dans un petit boisement résiduel à Soula (Macouria) (A. Hauselmann, [7/03/2013](#)).

Densités et taille de population

Les densités de population sont donc très hétérogènes, rendant hasardeuse l'estimation de la taille globale de population. Thiollay (1994) avance une densité de 1 groupe /km² dans la réserve naturelle des Nouragues, cette densité étant réduite de 90% dans les zones chassées. Si l'on retient une taille moyenne des groupes de 14 individus dans les zones non chassées (Thiollay 1989), ces dernières représentant au moins 50% du territoire, on obtient alors une estimation de la taille globale de la population d'au moins 500 000 individus. Les valeurs ci-dessus avancées par Thiollay (1989, 1994), tant pour la taille des groupes que pour leur fréquence, paraissent toutefois surestimées. Dans la réserve naturelle de la Trinité, 3 groupes sont régulièrement observés sur 3 layons de 3 km de long chacun, ce qui représente une superficie étudiée de 4,5 km² ; si l'on retient un nombre moyen de 10 individus par groupe, cela fait une densité moyenne de 6,7 individus /km² (O. Claessens, obs. pers.). En extrapolant cette valeur à l'ensemble des zones non chassées, la population guyanaise d'Agamis trompettes pourrait donc être estimée à environ 270 000 individus. Enfin, Boissier et al. (2020) ont observé une abondance moyenne de 1,77 individu /km² dans la réserve naturelle des Nouragues, et de 0,86 individu /km² sur la montagne de Kaw, soit une réduction de moitié dans le second site, chassé. Ces faibles densités conduisent quant à elles à une estimation qui ne dépasse pas 100 000 individus.

En résumé, ces trois sources divergentes amènent à donner une large fourchette pour la population globale d'Agamis, qui serait comprise



Maille validée (total=109, soit 12%)

- nidification certaine (0)
- nidification probable (22)
- pas d'information (87)

entre 100 000 et 500 000 individus. Notons que la densité observée dans des sites non chassés dans la région du Jarí en Amapá est d'environ 9,5 individus /km² (Parry et al. 2009).

Habitats

Commun en forêt primaire de plaine ou submontagnarde, peu commun dans les forêts humides. Observé sur le mont Itoupé (camopi) à 800 m d'altitude (O. Claessens, A. Renaudier, [octobre 2010](#)). Sa relative rareté en forêt secondaire peut résulter à la fois des caractéristiques de l'habitat et de la pression de chasse qui y est exercée.

Phénologie

Sédentaire.

L'augmentation du nombre de données en octobre-novembre s'explique en grande partie par la pression d'observation dans l'intérieur de la Guyane.

Nidification

Les trois espèces d'agamis (Psophidae) font partie des rares oiseaux polyandres, une seule femelle dominante pouvant s'accoupler avec plusieurs mâles au sein du groupe. Tous les membres du groupe prennent part à l'élevage du ou des jeunes (Potter 2020).

Bien que la nidification de l'espèce ne fasse aucun doute partout où elle a été observée du fait du caractère sédentaire de l'espèce, on ne dispose à ce jour que de 4 données de reproduction en Guyane, dont une seule est dans Faune-Guyane :

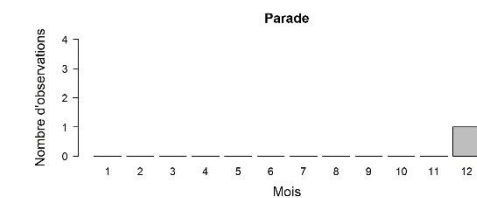
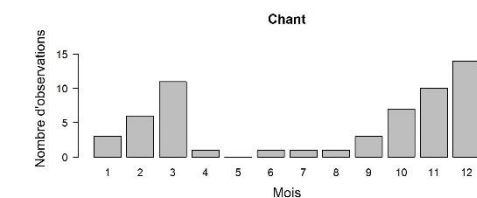
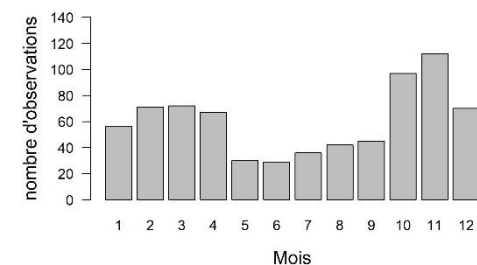
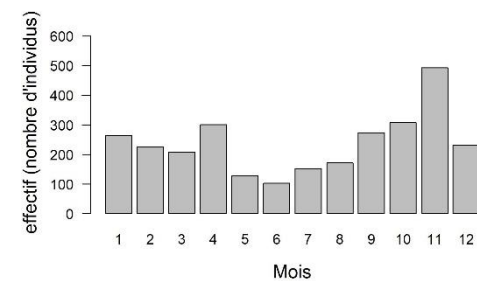
un groupe accompagné de poussins sur la rivière des Cascades à Montsinéry-Tonnégrande (F. Taberlet, [16/12/2017](#)). Cependant, la reproduction de l'Agami trompette a fait l'objet d'une étude approfondie dans la RN des Nouragues par P. de Mercey de 1993 à 1995 (Mercey & Théry 1999). Ces auteurs citent également un autre cas de reproduction observé à Saint-Eugène (lac de Petit Saut), tandis que Tostain et al. (1992) ajoutent une autre observation d'un poussin aux Nouragues en mars 1989.

Le nid est une cavité située en hauteur dans un arbre (au sommet d'un tronc mort, à la naissance des grosses branches ou dans la couronne d'un palmier), débarrassée de tout débris végétal. Celui étudié aux Nouragues était au sommet d'une chandelle creuse. La ponte est de 2 ou 3 œufs, mais le taux de succès (en moyenne 0,57 jeune/groupe/an) est particulièrement faible, ce qui semble être une constance au sein de cette famille (Mercey & Théry 1999). Chez l'espèce voisine *P. Leucoptera* d'Amazonie occidentale, mieux étudiée, la prédation semble être le principal facteur d'échec ; la femelle peut effectuer jusqu'à 2 pontes de remplacement (Sherman 1995, in Mercey & Théry 1999).

Phénologie de la reproduction

Les périodes de chant montrent une saisonnalité marquée en faveur de la saison sèche et du petit été de mars.

D'après les observations et estimations de Mercey & Théry (1999), la ponte intervient en février ou mars, l'éclosion un mois plus tard, permettant aux jeunes de bénéficier du pic de



fructification en saison des pluies. La durée de dépendance des jeunes n'est pas connue ; elle est de 3 mois chez *P. Leucoptera* (Potter 2020).

Alimentation

Se nourrit principalement de petits fruits (83%) mais aussi d'insectes (16%), qu'il trouve exclusivement au sol. Les fruits de 55 espèces d'arbres ont été identifiés dans son régime. Parmi les gros oiseaux frugivores terrestres de la forêt guyanaise, c'est celui qui consomme le plus d'insectes, particulièrement en saison sèche où ils représentent jusqu'à un tiers de son alimentation. C'est aussi la saison où la diversité des fruits consommés est la plus faible et où la fraction végétale de son régime recouvre le plus celui du Hocco (Erard et al. 1991).

Comme il s'alimente au sol de fruits tombés, il est tributaire des singes ou des oiseaux de canopée.

Ne digérant que la pulpe des fruits qu'il ingère, il est un bon disperseur des graines et participe ainsi à la régénération de la forêt, contrairement au Hocco avec qui il partage une partie de son régime.

Conservation

Gibier très apprécié, son comportement et sa vie en groupes sociaux le rendent particulièrement vulnérable et facile à chasser. De ce fait, il est très sensible à la pression de chasse. Son abondance est ainsi réduite de 90% dans les zones chassées, et de 68% dans les zones intermédiaires, comparées aux zones non chassées (Thiollay 2005). D'autres observations montrent une réduction de plus de 50 % entre la montagne de

Kaw, site chassé, comparée à la réserve naturelle des Nouragues, site non chassé (Boissier et al. 2020). On peut donc estimer une réduction de la population globale de 25 à 40% par rapport à une situation optimale, selon la proportion que représentent ces catégories sur le territoire.

L'exploitation forestière ne pouvant pas être dissociée de la chasse qu'elle facilite, il est difficile d'estimer la sensibilité de l'Agami à la dégradation de l'habitat et à la fragmentation de la forêt en elles-mêmes.

S'apprivoisant facilement, l'Agami est également souvent maintenu en semi-captivité dans les villages amérindiens, pour la compagnie et pour la protection des basses-cours qu'il assure contre les prédateurs.

Malgré les incertitudes sur la taille globale de la population, elle reste très supérieure aux seuils des critères de menace selon l'UICN. L'espèce est donc classée en catégorie LC ("préoccupation mineure") dans la Liste rouge régionale (UICN-France et al. 2017).

Bibliographie

Boissier, O., Feer, F., Henry, P.-Y. & Forget, P.-M. (2020). Modifications of the rain forest frugivore community are associated with reduced seed removal at the community level. *Ecological Applications* 00(00): e02086. DOI: [10.1002/eap.2086](https://doi.org/10.1002/eap.2086).

Erard, C., Théry, M. & Sabatier, D. (1991). Régime alimentaire de *Tinamus major* (Tinamidae), *Crax alector* (Cracidae), et *Psophia crepitans* (Psophiidae) en forêt guyanaise. *Gibier Faune Sauvage* 8: 183-210.

Mercey, P. de & Théry, M. (1999). Breeding of the Gray-winged Trumpeter in French Guiana. *The Condor* 101: 907-909.

Parry, L., Barlow, J.O.S. & Peres, C.A. (2009). Hunting for sustainability in tropical secondary forests. *Conservation Biology* 23: 1270-1280.

Potter, A. B. (2020). Gray-winged Trumpeter (*Psophia crepitans*), version 1.0. In *Birds of the World* (T. S. Schulenberg, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.gywtru1.01>.

Thiollay J.-M. (1989). Area requirements for the conservation of rain forest raptors and game birds in French Guiana. *Conservation Biology* 3: 128-137.

Thiollay, J.-M. (1994). Structure, density and rarity in an Amazonian rain forest bird community. *Journal of Tropical Ecology* 10: 449-481.

Thiollay, J.-M. (2005). Effects of hunting on Guianan forest game birds. *Biodiversity and Conservation* 14: 1121-1135.



© S. Uriot [lien FG](#)

Tostain, O., Dujardin, J.-L., Erard, C. & Thiollay, J.-M. (1992). *Oiseaux de Guyane*. Société d'Etudes Ornithologiques, Brunoy (France).

UICN-France, MNHN & GEPOG 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France, chapitre*

Oiseaux de Guyane. In : UICN-France, MNHN, GEPOG, Kwata, Biotope, Hydreco & OSL 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitres de la Faune vertébrée de Guyane*. Paris, France.

Citation

Claessens O. (2021). Agami trompette (*Psophia crepitans*). In *Atlas préliminaire des oiseaux de Guyane*. GEPOG. www.faune-guyane.fr (version 14/01/2021).

